



République de Suisse
2)

Berne.
Département Politique Fédéral,
le 23 Juin 1941.
Copie pour la Division des Affaires Étrangères.

POLITISCHES DEPARTMENT
041556
M. E. R.

gations envoyées en Suisse par le Gouvernement roumain n'étaient pas toujours munies de pouvoirs assez étendus pour arriver rapidement à des résultats positifs, tandis que, lorsque nos délégués pouvaient se rendre en Roumanie, il leur était loisible de recourir aux instances les plus élevées pour trancher les difficultés que les négociateurs désignés n'étaient pas toujours en mesure de résoudre.

En outre, j'ai indiqué que, pour nous, l'objet des conversations futures serait moins une modification de structure dans les accords en vigueur et de paiements actuellement en vigueur entre la Suisse et la Roumanie, que l'examen des moyens à mettre en oeuvre pour en améliorer le fonctionnement.

De plus, tenant compte des recommandations qui m'avaient été faites tant par M. Ebrard que par M. le Conseiller Fédéral Pilet-Golaz lui-même, j'ai confirmé notre désir de traiter directement avec le cabinet de Bucarest en évitant, dans toute la mesure du possible, l'intervention de tiers. Je n'ai pas manqué d'insister sur l'importance que présentent actuellement pour nous les livraisons roumaines en matière de carburants liquides et, particulièrement, d'huiles minérales. Enfin, j'ai cru pouvoir laisser entendre que nous nous efforcerions, avant d'entamer une négociation avec Bucarest, de déblayer le terrain dans l'autre direction, en vue d'obtenir, s'il se peut, que la tierce puissance à laquelle je fais allusion renonce à intervenir directement dans le débat.

M. Christu a pris bonne note de ces

A la Division du Commerce
du Département Fédéral de l'Économie Publique,

Berne.

3)

indications. Toutefois, prévoyant que la Roumanie entrerait en guerre quelques heures plus tard, il ne m'a pas caché que la mise au point définitive du projet dont je lui parlais ne pourrait guère être examinée utilement avant quelques semaines. Je note cependant avec satisfaction qu'il n'a formulé aucune objection contre notre manière de voir.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

sig. R. de Weck.

indications. Toutefois, prévoyant que la Roumanie
 entrerait en guerre quelques heures plus tard, il
 ne m'a pas caché que la mise au point définitive
 du projet dont je lui parlais ne pourrait guère être
 examinée utilement avant quelques semaines. Je note
 cependant avec satisfaction qu'il n'a formulé aucune
 objection contre notre manière de voir.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,
 les assurances de ma considération la plus distin-
 guée.

sig. R. de Weck.